

Process de Traitement de Données B2B chez EMB

Régime

L'article 6 du RGPD précise « 1. Le traitement n'est licite que si, et dans la mesure où, au moins une des conditions suivantes est remplie :

...f) le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers... »

Et plus particulièrement le considérant 47 « Le traitement de données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale peut être considéré comme étant réalisé pour répondre à un intérêt légitime. »

La CNIL reconnaît le régime de l'opt-out en ce qui concerne les données de professionnels. Ceci signifie que le premier contact entre le professionnel et EMB peut tout à fait être initié par ce dernier.

Principes

1-Information du professionnel

Une collecte sous le régime de l'opt-out comme le reconnaît la CNIL. Le professionnel est informé que EMB et ses partenaires exploitent ses données professionnelles et qu'il a à tout moment la possibilité de s'y opposer.

2-Obligations

Afin de pouvoir contacter un professionnel, nous nous assurons que :

- L'annonceur est clairement identifiable,
- Le message est en rapport avec la fonction du professionnel,
- Le professionnel peut à tout moment se désinscrire (opt-out).

3-Nos différents modes de collecte

- Parcours des sites internet des sociétés,
- Le monde de l'OpenData,
- Recherche via des moteurs de recherche grand public.

4-Contrôle

Les informations professionnelles sont vérifiées, comparées à des référentiels internes ou publics, pour nous permettre de normaliser la base de données afin d'en simplifier les recherches.

5-Information préalable

Après chaque embasement, nous contactons par email chaque professionnel pour l'informer que nous traitons ses données professionnelles.

Sans opposition de la part du professionnel, ses données professionnelles sont exploitées par EMB et ses partenaires pour une durée de 24 mois.

L'internaute peut retrouver la liste de nos partenaires, la finalité de traitements, les médias utilisés et la possibilité de s'y opposer (opt-out).

6-Rappel tous les 20 mois

Tous les 20 mois, nous renvoyons notre emailing « livre blanc » afin de nous assurer que l'adresse email du professionnel est toujours active et valider le renouvellement de sa non-opposition.

7-Gestion des Hardbounce

Afin de maintenir notre base de données à jour et de limiter le nombre de profils en erreur permanente lors des livraisons, nous remontons en automatique les Hardbounces (Email et Téléphone) de :

- Nos plateformes de routage (Email et SMS),
- Nos partenaires.

8-Gestion des demandes de modification

Nous avons mis en place pour les personnes concernées, la possibilité de consulter et modifier leurs données personnelles via <https://gdpr.emb-france.com/>.

9-Gestion des demandes de suppression

Toutes les demandes de droit sont traitées, sous 48 heures maximum.

Les demandes de droit peuvent être réalisées :

- Par courriel à dpo@emb-europe.com,
- Via courrier à EMB France – 6-10 rue Troyon – Immeuble le Troyon – 92310 Sèvres – France,
- Sur internet via <https://www.club-emb.eu/desaboo/> pour le droit à l'oubli définitif.

Toute demande de suppression est définitive sans limite de temps.

Dans l'heure qui suit la suppression du profil, nous envoyons un emailing de confirmation dont voici le contenu.

 **EMB - Droit à l'oubli**

Bonjour,

Conformément à votre demande enregistrée le #dateCreation#, nous venons de faire valoir votre droit à l'oubli concernant l'email : #email#

Nos partenaires seront automatiquement informés de votre choix afin qu'ils puissent mettre à jour leur base de données en conséquence.

Cordialement,

L'équipe EMB.

EMB France - 6-10 rue Troyon - Immeuble le Troyon - 92310 Sèvres - France